



**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

**DELIBERATION N° 230404 \_003**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR LE BUDGET 2023**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATRE AVRIL** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Jeanine RONGERE à Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO à Hervé LASSABLIERE - Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Christiane BRUYAT à Annie CHAPUIS - Thierry PONCHON à René GRANGE - Corinne CHEVRON à Michel FAURE - Frédéric BERTHET à Cyril D'IPPOLITO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à David BOURKAIB.

**Secrétaire élue pour la session** : Maryvonne MOUNIER

Monsieur NEEL propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de 1 408 237,22 € comme suit :

- |  |                |
|--|----------------|
| ▪ Affectation en investissement (compte RI 1068)     | 1 158 237,22 € |
| ▪ Excédent de fonctionnement reporté (compte RF 002) | 250 000,00 €.  |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VOTE** l'affectation du résultat telle que proposée.

-----

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,  
Maryvonne MOUNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230404-230404\_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Publication : 13/04/2023



42059 Code INSEE	COMMUNE DE CHAZELLES/LYON BUDGET COMMUNAL	2022
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	20
Nombre de membres exprimés :	29
VOTES :	
Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 158 237,22
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	250 000,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 408 237,22</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 581 183,03
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 519 285,45
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>1 408 237,22</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>1 158 237,22</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>250 000,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00  
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.  
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 04/04/2023 et de la publication le

A , le 04/04/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214200594-20230404-230404\_003-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 07/04/2023  
Publication : 13/04/2023



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20700 - COMMUNE DE CHAZELLES SUR LYON

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	354 706,15		1 226 476,88		1 581 183,03
Fonctionnement	1 555 839,87	1 305 839,87	1 158 237,22		1 408 237,22
TOTAL I	1 910 546,02	1 305 839,87	2 384 714,10		2 989 420,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 910 546,02	1 305 839,87	2 384 714,10		2 989 420,25

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214200594-20230404-230404\_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Publication : 13/04/2023

